

Cercle d'histoire  
d'archéologie et de  
folklore d'Uccle  
et environs

Geschied- en  
heemkundige kring  
van Ukkel  
en omgeving

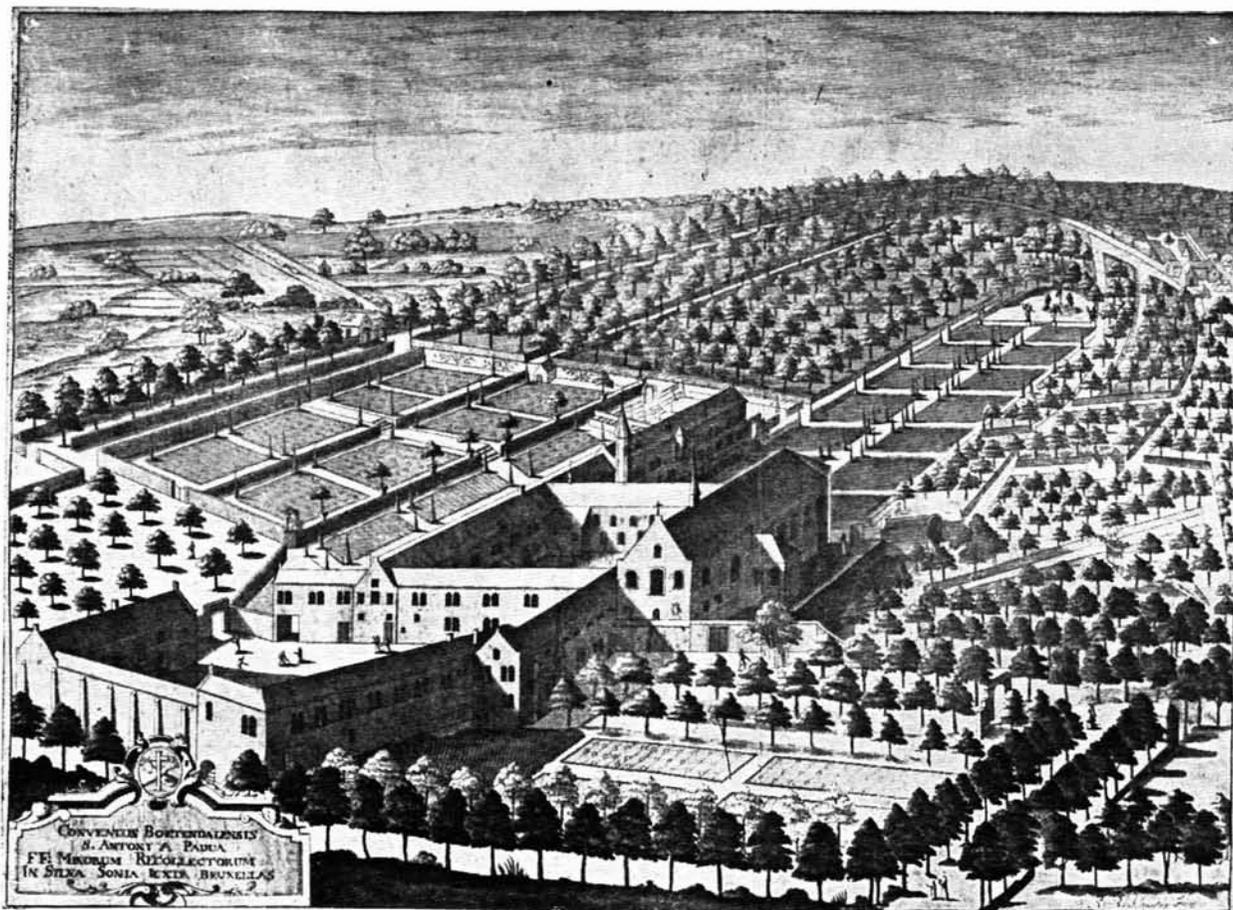


# UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel – Tweemaandelijks Tijdschrift

Mai – Mei 1994

151



# UCCLENSIA

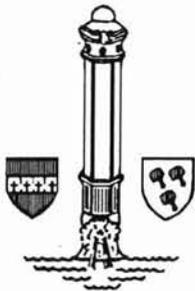
Organe du Cercle d'histoire  
d'archéologie et de folklore  
d'Uccle et environs, a.s.b.l.  
rue Robert Scott, 9  
1180 Bruxelles  
tél. 376 77 43, CCP 000-0062207-30

mai 1994 – n° 151

Orgaan van de Geschied- en  
Heemkundige Kring van Ukkel  
en omgeving, v.z.w.  
Robert Scottstraat 9  
1180 Brussel  
tel. 376 77 43, PCR 000-0062207-30

mei 1994 – nr 151

## Sommaire – Inhoud



- |  |    |
|--|----|
| Leurders te Ukkel, door Robert Boschloos   | 2  |
| Chemins et sentiers piétonniers (V) - Le sentier n°69 dit <i>Melkbiekweg</i> ,<br>par Jean M. Pierrard | 7  |
| Types de Saint-Job, par Louis Warzée   | 10 |
| Glané dans nos archives: histoire religieuse, par H. de Pinchart                                       | 11 |

### LES PAGES DE RODA DE BLADZIJDEN VAN RODA

- |   |    |
|---|----|
| La chasse en forêt de Soignes (suite), par Michel Maziers | 16 |
| Barak nr. 30 (XIII), door J. Vanden Brouck                | 22 |



En couverture: Le Couvent des Récollets à Boetendael.  
*Gravure de R. Blokhuisen.*  
*Groot Kerkelijk Toneel der Hertogdoms van Brabant. Ed. 1727.*

door Robert Boschloos

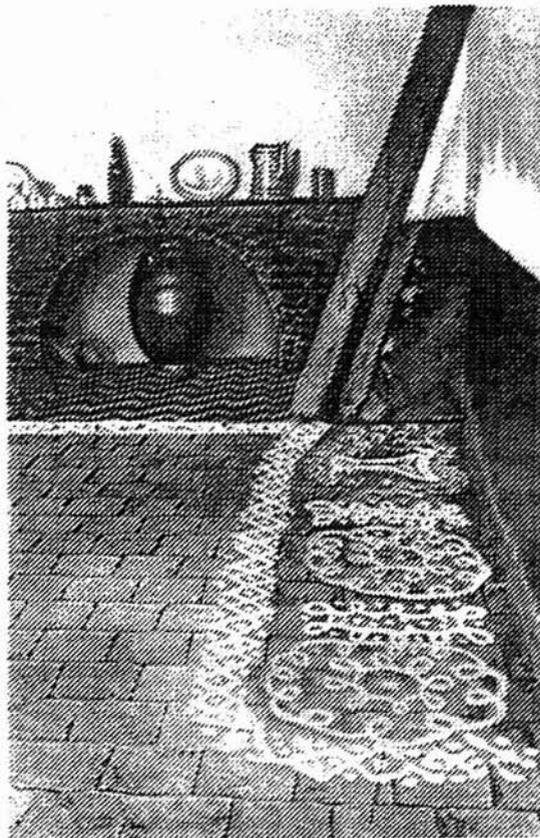
## Leurder in wit zand

**T**ot op het einde van de jaren dertig kwam er in onze streken, de leurder met wit zand. In het merendeel van de gewone huizen lagen er rode stenen, die vlug vuil werden. Op zaterdag na de vloer geschuurd te hebben met bruine zeep, strooide men wit zand rond de leuvense stoof en de tafel.

Sommige vrouwen waren daarin zeer bedreven en maakten kleine kunstwerkjes met alle soorten motieven. Zondag na het middagmaal bleef er van de tekeningen niet veel meer over. Dan ging men er lichtjes

met de keerborstel over en met enkele bewegingen maakte ze er weer iets mooi van.

Enkele weken voor de jaarlijkse kermis zorgden de vrouwen er voor dat er een voorraad wit zand was voor de processieweg te versieren samen met snippertjes papier, men strooide dat juist voor de processie voorbij kwam.



Zandmotieven

De leurder met wit zand kwam enkele keren per jaar met paard en kar en verkocht zijn zand per emmer, hij kwam van de streek van Mol waar wit zand gewonnen werd voor het maken van glas.

## De ketellapper

De leurder die eens per jaar langs kwam was de ketellapper „de pottafair”. De *pot à faire* is zoals het woord het zegt de ketellapper of pannelapper. De week voor de kermis kwam hij potten en pannen herstellen ook vernikkelde hij lepels en vorken. Hij vestigde zich op een hoek van de straat, maakte een vuurtje met houtskool

om de nikkel of de tin in te smelten, dit moest dienen om lepels en vorken te *verzilveren*. Het was een koppel man en vrouw die de stiel uitoefende, zij waren uit Sint-Genesius-Rode.

De vrouw ging van huis tot huis om het grief op te halen en terug te bezorgen. Ge-

woonlijk waren deze mensen zwart van de potten en het vuur.

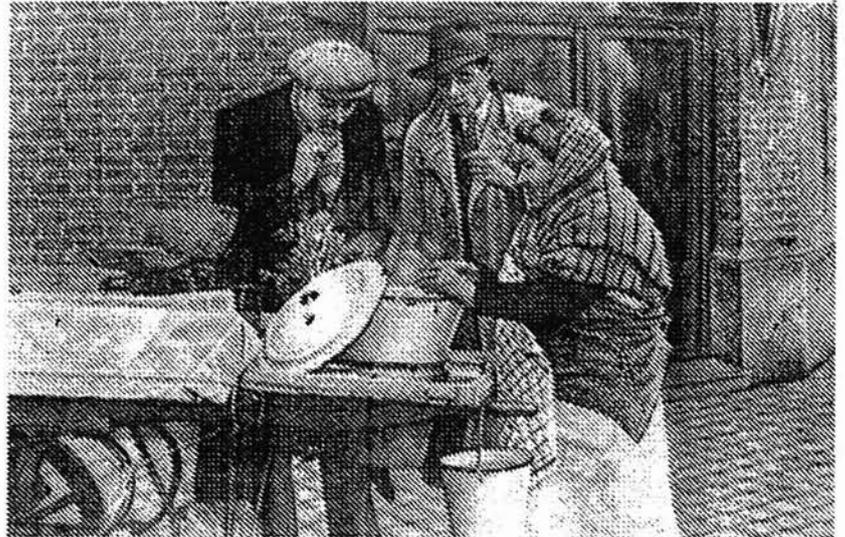
Daardoor zij men van iemand die vuil en smerig was „ge zet just ne pottafair”.

---

## Leurder met garnout, krabbekes en karikollen

---

Tijdens de zomer en ook met kermisdagen gingen deze leurders om garnalen, krabbekes en karikollen te verkopen. Hun roep was gekend ieder had een eigen stem groep om hun waar aan de man te brengen. Zij verkochten ook gedroogde zoute vis zo kon men een pintje meer drinken. Gewoonlijk gingen zij rond met een stootkar, sommigen hadden paard en kar.

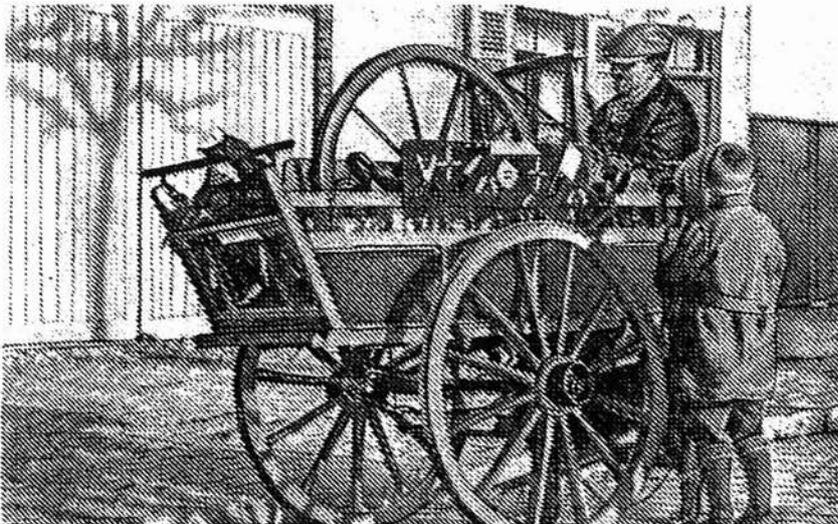


*De karikollen koopvrouw*

---

## Chaaerslijper „Charelsliiep”

---



*De scharenslijper*

De scharenslijper vindt men nu nog terug in onze straten. Hun kenmerk was het lawaai die zij maakten om de klanten te verwittigen dat zij op komst waren, met een stuk staal, een versleten piek die ze tegen de slijpsteen hielden, maakte zij dit lawaai. Hun installatie was een karretje met twee wielen dat zij voortduwde, dit karretje was mooi beschilderd met al de voorwerpen die zij konden slijpen of repareren.

---

## De voddeman

---

De voddeman is helemaal uit de straten verdwenen. Vroeger hoorde men wekelijks

zijn geroep „vodden en biene konaainevelle” ook *marchand de bouteilles*. In de tijd

kocht de voddeman ook beenderen op van geslachte dieren. Hij ging rond met een grote zak soms met een stootkar.

Hij woog de vodden met een handweegschaal „ne euzel” In de winter kwam hij speciaal voor konijnevellen op te kopen. Na het slachten van het konijn stripte men het vel af, draaide men het binnenste buiten stak er stro of hooi in om het zo te laten drogen. Wanneer de vellen in goede

staat waren en niet roken kon men er goede cent aan verdienen. Sommige voddemannen waren gespecialiseerd in lege flessen op te kopen die ze dan kuisten en verder verkochten aan brouwers, likeurstokers of apothekers. Ieder voddeman had zijn eigen roep om de klanten te verwittigen van zijn komst. Soms hadden zij een hoorn of *trompet* om zich aan te kondigen.

## Leurders en handelaars

Buiten de leurders waren er ook handelaars die hun waar regelmatig aan huis verkochten.

---

### De melkboer

Gewoonlijk was het de boerin of haar dochters die, netjes gekleed, met hun zware blinkende kruiken van huis tot huis gingen en zo dagelijks de verse melk boter en eieren aan hun cliënten brachten. Wie herinnerd zich niet de mooie postkaarten met

zicht op de melkkar getrokken door honden en waar een politieagent de melk controleerde, want er waren melkboeren die durfden blijven staan bij het fonteintje, dat was dan pure winst.

---

### De bakker

Wie kende in de streek van Sint Job, Verrewinkel en Kleine Hut „den belj” niet die met paard en kar van de *Bon Pain Bruxelles* door een gedeelte van Ukkel trok. Hij leverden eerst brood in het Sint Elisabethgasthuis, ging zo langs de Groene Jager, Disedelle, St Job, den berg van St Job, Oude Molenstraat, Dolezlaan, Verrewinkel om te eindigen aan de Hut. Hij wist wanneer zijn eerste klant bediend werd maar de laatste bleven op hun honger zitten of kregen hun brood wanneer de avond reeds

gevallen was. Den „belj” had een klaroen om zijn komst te melden, vandaar misschien zijn naam. Indien hij zo laat op ronde was, was dit te wijten aan de vele cafés op zijn ronde en aangezien hij gaarne met de kaarten speelde kon men zijn vertraging begrijpen. Den „belj” had veel vrienden hij was een zachtmoedig en goedhartig man die met zijn klanten meeleeftte. Wanneer er iemand van zijn kennissen in het hospitaal lag ging hij hem vlug eens groeten en zo bracht hij enig nieuws aan de familie.

---

### De kolenhandelaar „den oellenboor”

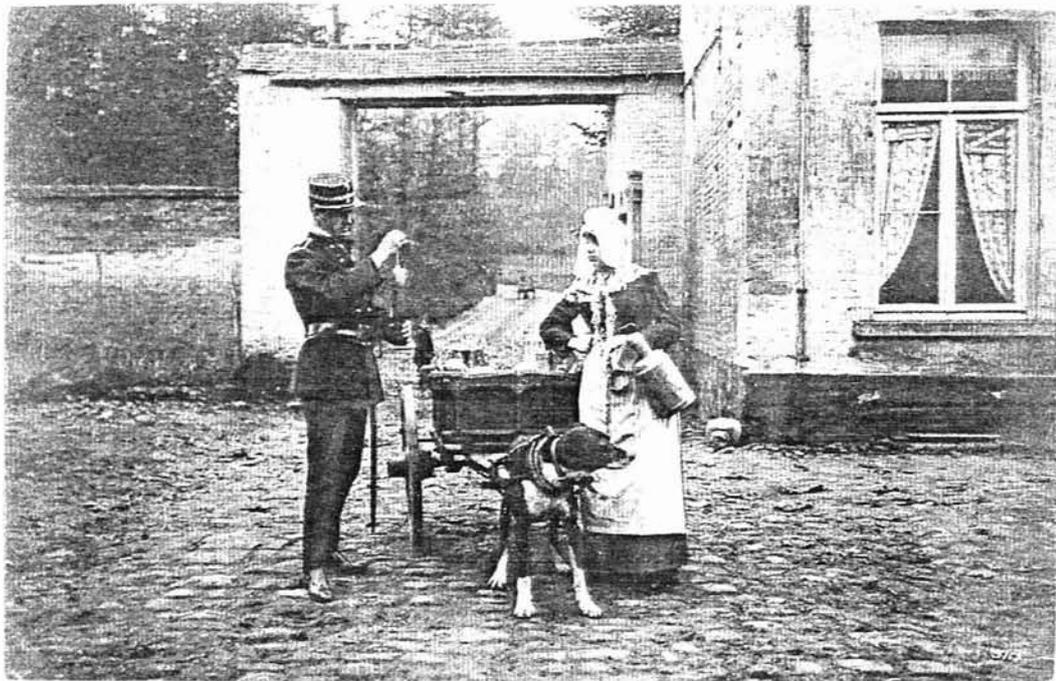
De kolenhandelaar kwam ook wekelijks, winter en zomer. De gewone mens kon zich in een keer geen grote voorraad betalen, dus kochten zij bijna iedere week „ne

kloesch oelle”, als er tenminste geld in huis was. Een „kloesch” is een zak van 50 kg. Er werd veel „toevenant” gekocht, dat was het goedkoopste. *Toevenant* is vette steen-



LAITIÈRES FLAMANDES

E. G. Déposé. Série 2, N. 98.



*hof ten Hove*

kool en zoals de naam het zegt van alles dooreen, dikke brokken en gruis. Zo doende hadden de mensen een voorraad voor de winter. Het gruis maakte ze een beetje

vochtig en diende om 's avonds wanneer het eten gekookt was, de kachel langzaam in brand te houden.

---

## Gezoute haring

---

In het seizoen van haringvangst kwam er regelmatig „ne nolhander” om pekelharing te verkopen. Wat die riep om zijn waar aan te bieden was onverstaaanbaar, alleen de laatste lettergreep "ing" kon men goed verstaan, maar de cliënten wisten dat het den hollander was. Hij was op zijn klompen, grote brede broek en voorschoot met grote

zakken waarin krantenpapier zat om de pekelharing in te rollen. De twee houten emmers met vis hingen aan een gareel over zijn schouders. De haringen diende om in de azijn met veel ajuin op te leggen. Na enkele dagen was hij eetbaar. Dat was relatief goedkope kost voor de vrijdag.

---

## De petroleumverkoper

---

Voor de komst van gas en elektriciteit was de „petrolmarchant” een periodieke verschijning, bijzonder in de winter. Hij kondigde zich aan met een bel, die aan zijn kar hing. Op die kar lag een tank. De mensen kwamen op zijn gebel met hun petroleumkruiken van 1 tot 5 liter om hun „petrol” te kopen. Die moest dienen in de winter voor de verlichting van het binnenhuis. De gekende lamp of *lampe belge* staat nog in menig huis als versiering. Men kan zich die tijd moeilijk voorstellen met deze lamp, zij gaf een spookachtig licht die maar een deel van de plaats verlichtte. Wanneer de petroleum van minder kwaliteit was of de wick



was in slechte staat kon de lamp nogal fel roken, zodat de omgeving zwart zag van het roet. Het brandgevaar was ook heel groot wanneer de lamp omverviel.

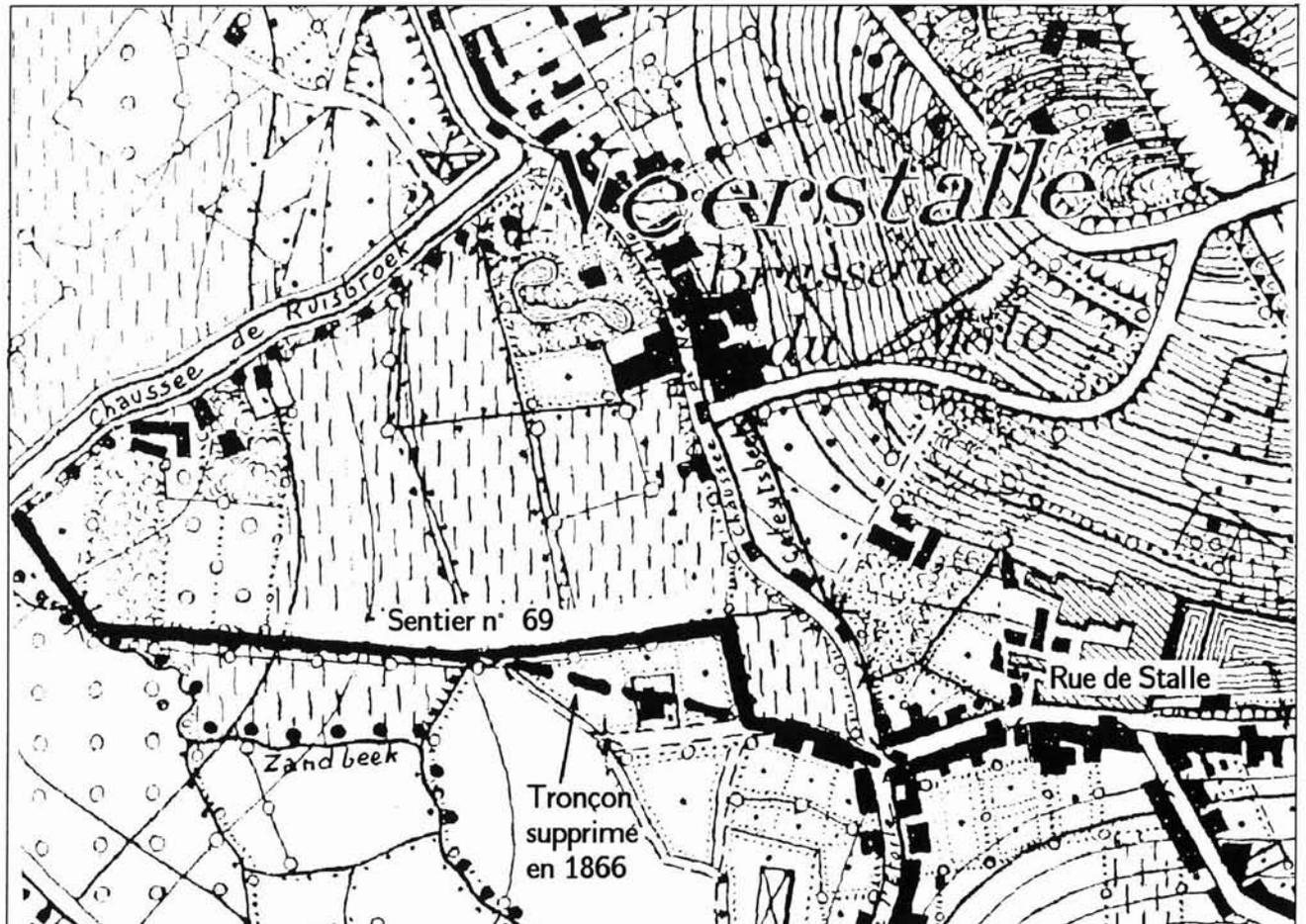
# Chemins et sentiers piétonniers

par Jean M. Pierrard

## Le Sentier communal N° 69 dit *Melkbickweg*

Nous poursuivons notre inventaire des chemins et sentiers uclois par le sentier n° 69 qui fait l'objet d'une demande de suppression partielle.

chaussée de Neerstalle (pavée en 1878) et la chaussée de Ruisbroek (jadis route de Leeuw-Saint-Pierre). Il constituait un raccourci pour les personnes venant de la rue de Stalle et se dirigeant vers Ruisbroek que



Le sentier n°69 vers 1900

Ce chemin relie le carrefour rue de Stalle / chaussée de Neerstalle / rue de l'Étoile à la chaussée de Ruisbroek. Il suit, grosso modo, l'hypothénuse d'un triangle dont les deux autres côtés sont constitués par la

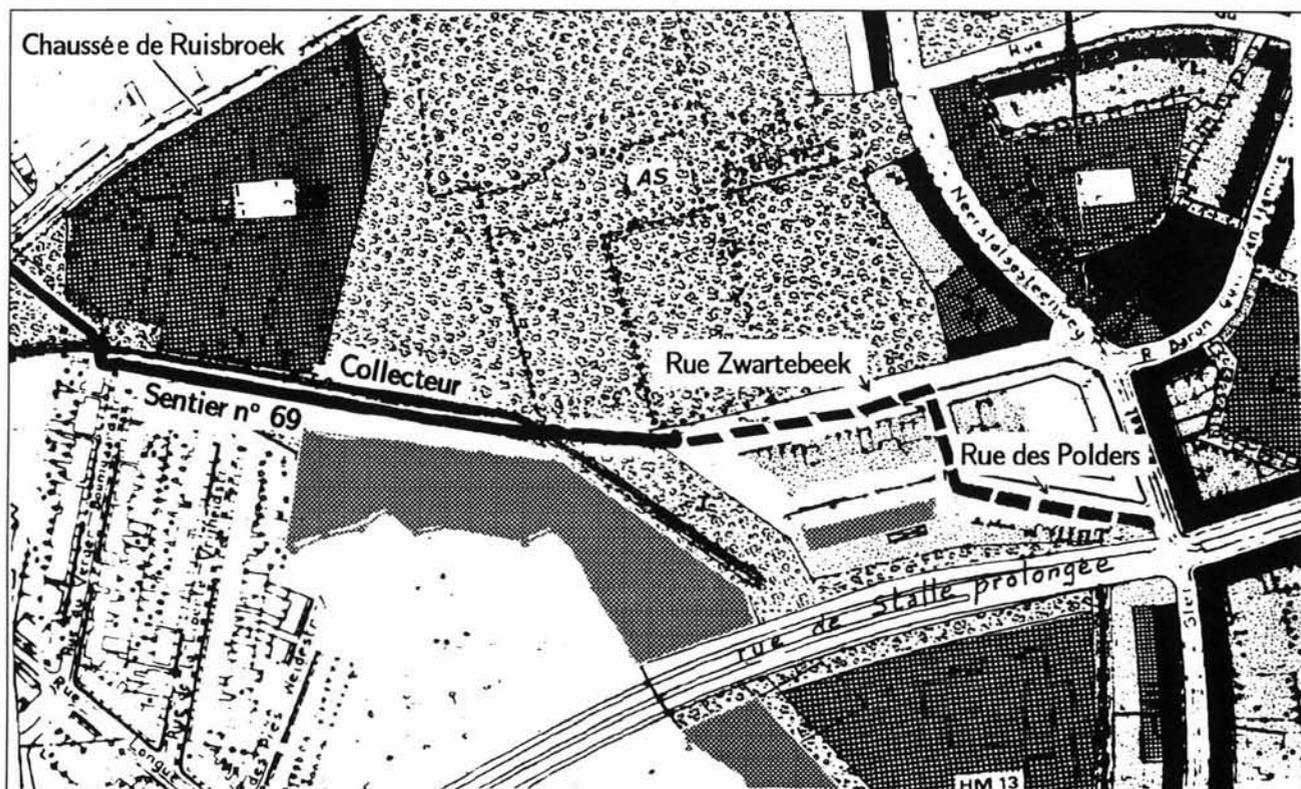
l'on atteignait après avoir traversé le pont de Mastelles.

L'Atlas des chemins vicinaux d'Uccle signale qu'il permettait d'aller de Neerstalle

à la station de Ruisbroek. Il y porte la dénomination étrange de Melkbickweg.

Sa largeur est de 1,65m, sa longueur totale (avant modification) était de 725m. L'entretien en incombe aux riverains. À propos de son appellation, on peut rappeler que le

beek, lequel faisait la limite entre Uccle et Drogenbos et le Geleytsbeek qui suivait le trajet: rue Keyenbempt, rue de l'Étoile, chaussée de Neerstalle. Or notre sentier suivait ce ruisseau sur une petite partie de son cours.



*Situation actuelle du sentier n° 69*

lieu-dit « Melkhorinck » a connu une évolution assez singulière puisqu'on trouve successivement: <sup>1</sup>

Melckhoorinck en 1692,  
Melckerinck en 1737,  
Melckerick en 1742,  
Melk Rick en 1837,  
Melkriek aujourd'hui.

Toutefois en 1860, Popp écrit « Melk Bilck ». Melkriek était le nom de prés très humides que l'on peut situer à peu près à l'arrière des terrains d'Uccle-Sport. Mais les cartes militaires du début de ce siècle donnent aussi le nom de « Melkriek » à un petit ruisseau qui se situait entre le Zand-

On peut donc penser que le ruisseau se soit appelé effectivement « Melkbick », ce qui expliquerait peut-être la graphie « Melk Bilck » figurant chez Popp. Dès lors l'appellation « Melkriek » donnée sur les cartes militaires serait une évolution ultérieure influencée par l'existence du lieu-dit « Melkriek », situé à proximité, ou éventuellement une simple erreur.

Ou bien alors, il faudrait considérer l'appellation figurant à l'Atlas comme erronée. Pour notre part nous penchons plutôt pour la première hypothèse. Lors de l'urbanisation au début de ce siècle, l'extrémité orientale du chemin fut confondue avec la rue des Polders ainsi dénommée en 1916 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dr A.G. Van Loey: „Studie over de Nederlandsche plaatsnamen in de gemeente Elsene en Ukkel" Leuven 1931

<sup>2</sup> R. Meurisse et consorts: « Découvrez Uccle, ses rues et places » Zemst 1986

Le chemin gagnait ensuite l'extrémité de l'actuelle rue Zwartebeek. Toutefois en 1866, un particulier, en l'occurrence M. Vandenperre qui exploitait la brasserie du Merlo, demanda et obtint une modification du sentier qui fut actée par une décision de la *Députation permanente du Brabant* datant du 31 octobre 1866. Depuis lors le sentier rejoint directement la rue Zwartebeek et suit ensuite celle-ci.

Le nouveau tracé joignant la rue des Polders à la rue Zwartebeek traverse deux parcelles: la parcelle n° 12 w 4 appartenant à la commune d'Uccle (coté rue des Polders) et la parcelle n° 12 l 4 qui appartient à un particulier (côte rue Zwartebeek). Depuis longtemps, semble-t-il, ce particulier a barré le sentier par une clôture, ceci tout à fait indûment, faut-il le dire ! Du côté de la rue des Polders, un grillage doit être enjambé, rendant l'entrée du sentier passablement difficile.

La rue Zwartebeek rappelle le nom d'un ancien canal qui la longeait, et qui évacuait directement vers la Senne les eaux résiduaires des anciennes Indiennes de Stalle. Tracée en 1930, elle fut ainsi dénommée en 1933.

Le sentier n° 69 suivait donc la rue Zwartebeek, dont l'extrémité se rétrécit d'ailleurs, puis enjambe par un pont le canal d'évacuation des principaux collecteurs d'Uccle. Le sentier suit alors le canal, qu'il traverse à nouveau avant de rejoindre la chaussée de Ruisbroek, par un tracé légèrement divergeant, le collecteur étant, quant à lui, dévié vers l'ancien lit du Zandbeek.

Il faut noter ici qu'entre le premier pont et la chaussée de Ruisbroek, le sentier n° 69,

si le plan général de développement est accepté, aura l'honneur de faire partie de la *promenade verte* proposée dans ce plan. Entre le pont susdit et la rue de Stalle prolongée, il faudra par ailleurs créer un nouveau cheminement.

Mais revenons-en à la demande de suppression partielle du sentier. Récemment, la commune d'Uccle, désireuse de lotir la parcelle 12 w 4 dont elle est propriétaire a entamé la procédure de suppression du sentier entre la rue des Polders et la rue Zwartebeek. L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 15 mars dernier. La procédure prévoit ensuite un vote au Conseil Communal.

Bien entendu, rien n'empêche de lotir en maintenant le sentier qui longe la limite orientale de la parcelle mais la commune y perdrait un certain nombre de m<sup>2</sup>.

Notre cercle s'est en tout cas opposé à cette suppression. Nous avons fait valoir:

- que le sentier constituait une issue normale à la rue des Polders, qui n'en pas d'autre lorsqu'on vient de la chaussée de Neerstalle
- qu'il permettait d'atteindre la future *promenade verte* prévue au P.R.D., de manière aisée et hors de la grande circulation.

L'Association des Comités de Quartier Ucclois (A.C.Q.U.) s'est, elle aussi, opposée à cette suppression.

Pouvons-nous suggérer par ailleurs de rendre officiellement à la partie du sentier qui longe le collecteur sa dénomination originale de Melkbickweg ?

par Louis Warzée

---

## Krummen Dauw

---

Ce personnage ventru, aux jambes arquées, déambulait dans le quartier de Saint-Job, la ceinture de son pantalon soutenant péniblement son énorme bedaine, où souvent la chemise bâillait.

Il fréquentait les cafés avec une remarquable assiduité et collectionnait des cuites mémorables: affalé sur la table, étalé sur un banc, voire écroulé à même le sol, il poussait alors des beuglements d'une sonorité inégalable et ... cha-

cun savait alors à Saint-Job que Krummen Dauw ajoutait une de ses bitures périodiques à son palmarès.



*Les hannetons de Krummen*

Il tenait parfois des paris insensés. Ainsi, au *Café du Vieux Saint Job*, en mai à la période des hannetons, n'avait-il pas défié les consommateurs d'avaler une poignée de hannetons bien vivants? Et de s'exécuter aussitôt en mâchonnant les bestioles, bien croquantes sous la dent, sous l'œil admiratif (et un tantinet horrifié !) de l'assistance!

---

## Nette Gazet

---

Il y avait, au bas de la rue de l'Équateur, un modeste petit café aménagé dans une maison particulière. La porte d'entrée aux vitres dépolies donnait d'emblée accès à la pièce principale, aménagée en cabaret. Le mobilier était assez sommaire: un vieux comptoir, quelques tables en bois verni et des chaises.

La clientèle était plutôt clairsemée, mais néanmoins suffisante pour que Nette, la brave tenancière, puisse glaner tous les pions de Saint-Job. Or, elle déambulait régu-

lièrement dans la rue, notamment pour aller cultiver son champ, situé en contrebas de la voirie, là où se dresse actuellement la centrale téléphonique. En cours de route, elle ne manquait pas de tailler de longues parloties avec les voisins de rencontre. À l'époque où la radio était un luxe et les abonnés aux journaux relativement peu nombreux, Nette constituait une source d'informations appréciée. Elle savait tout, était au courant de tout: Nette Gazet était vraiment *le journal parlé* du quartier.

# Glané dans nos archives: histoire religieuse

par H. de Pinchart

*Parmi les nombreuses références qui nous ont été transmises par M. de Pinchart, nous extrayons cette fois celles qui ont trait à l'histoire religieuse d'Uccle.*

Voir encore: Bulletin n° 6 de mai 1967 (Biens de St. Pierre), Ucclesia n° 133 de novembre 1990 (St. Pierre et chapelle de Stalle), n° 135 de mars 1991 (pour Boetendael) et le bulletin d'information n° 23 de mars 1974 (archives de St. Pierre déposées aux A.G.R.).

## Eglise Saint-Pierre

**L**e 29 août 1644 Guillaume Vander Host curé d'Uccle reçoit du Souverain la somme de 25 livres en remplacement de six arbres qu'il avait sollicités pour agrandir l'église (Acquits de la Chambre des comptes, recueil 1281).

**Le 14 novembre 1707** Auguste Blondeau, curé d'Uccle, avise la Chambre des Comptes du grand nombre de pauvres dans sa paroisse; de ce fait les revenus de la table du St Esprit ne sont pas suffisants pour entretenir la sixième partie des dits pauvres. Il sollicite l'octroi aux pauvres de pouvoir ramasser du bois mort dans la forêt de Soignes (Officiers comptables, supplément, dossier 29).

**Le 13 janvier 1736** Promesse de paiement par le Souverain d'une somme de 40 florins l'an au nouvel organiste de l'orgue de l'église paroissiale d'Uccle installé en 1710 suite à la récolte faite parmi les habitants de la somme de 600 florins (Ville de Bruxelles, procès, carton 331). *Il s'agit de l'orgue construit par Jean-Baptiste Forceville, aujourd'hui dans l'église d'Orsmael.*

**Le 17 novembre 1736** Inventaire des meubles et bestiaux en la maison de Jean-Baptiste du Monceau, habitant d'Uccle, à la requête du curé et de l'officier Jacques de Pauw (Procès Ville de Bruxelles, carton 448). *Sans doute le fils de Henry du Monceau, sacristain et le grand-père du général Jean-Baptiste Dumonceau, Comte de Bergendael.*

**Le 18 septembre 1749** Monsieur Putzeys, curé d'Uccle, certifie que Françoise Vanderstraeten, enfant trouvé au Vleurgat, en pension chez Françoise Cammaert, est toujours en vie et peut donc percevoir la rente qui lui a été attribuée par le Souverain (Acquits de la Chambre des Comptes recueil 6420).

**Le 16 décembre 1763** François Du Monceau époux de Marie Anne Van Haesendonck habitant d'Uccle reçoit du Sieur François Delboven jeune homme, habitant de Bruxelles la somme de 537 florins et crée une rente de 24 florins. Il donne en hypothèque le tiers d'un demi bonnier de terre avec la maison y construite touchant à la Heegde, à la chaussée de Bruxelles à

Calevoet et à la rue allant du Kat à Forest, bien acheté par Laurent Van Haesendonck époux de Thérèse Lauwers, beau-frère des mains de Dame Gertrude Van Veen, veuve de l'Auditeur général Clérin. (Procès de la Ville de Bruxelles, carton 448).

**Le 22 janvier 1765** Liste des terres appartenant à l'église d'Uccle mises en location à la requête du Révérend Curé et du mayeur Melchior Pierre Delcor pour les

années 1765/6 et 1771/2. Ces terres se situent à Uccle, Drogenbosch (Muysenbempt), Laeken et N.O. Hembeek (Procès Ville de Bruxelles, carton 589).

**Le 4 juillet 1900** La Fabrique d'église fait effectuer des travaux de réparation à la tour de l'église St Pierre pour un montant de 1468 frs. (Gouvernement provincial du Brabant, lot Tihon I n° 218).



*Orsmael (église St Pierre) - Médailon du buste de Saint Pierre sur la balustrade du jubé; il décorait autrefois le soubassement du buffet d'orgues (photo J.-P. Felix, 1970)*

---

## Couvent de Boetendael.

---

**Le 20 octobre 1605** Le gardien du couvent des récollets à Boetendael (Frère Balthazar Vincent) avise la Chambre des comptes qu'en l'an 1555 feu Sa Majesté a accordé aux religieux susdits 300 cordes de bois extrait de la forêt de Soignes et que depuis la réédification du couvent cette donation de bois ne leur a plus été accordée. Demande accordée par la Chambre

des comptes (Acquits de la Chambre des comptes, recueil 1207).

**Le 6 février 1615** Le Souverain accorde au Couvent de Boetendael l'aumône d'un tonneau de harengs par an (Acquits de Lille recueil 1218).

**Le 18 mai 1615** Le Père gardien du couvent de Saint François a Boetendael

sollicite de la Chambre des comptes quelques arbres afin de pouvoir réparer les toits du couvent (Officiers comptables, supplément n° 7).

**Le 16 juin 1629** Procès entre le Révérend Père Lazare Sanguetta, gardien des Pères Récollets à Boetendael sous Uccle d'une part et la veuve de Louis Michelet bourgeoise de Liège d'autre part, touchant la vente de 28 tonneaux d'huile. Il est question d'un droit de passage conféré par le Souverain à travers le bois de la Heegde près de la maison nommé « Le Chat » (Conseil privé espagnol, carton 309).

**Le 7 novembre 1645** Le gardien et les religieux de Boetendael sollicitent du Souverain une aumône de 75 florins pour les nourrir durant le carême, les habitants d'Uccle étant rendus pauvres du fait de la guerre. Ils reçoivent 50 livres (Acquit de Lille recueil 1253).

**Le 11 avril 1665** Madame la veuve du Duc d'Aerschot crée une rente de 25 florins au profit des religieux du Cloître de Boetendael, pour laisser brûler une lampe en l'honneur de Notre Dame dans l'église

dudit cloître. (Chambre des tonlieux, registre 153 page 65).

**1717 à 1739** Dossier relatif aux anniversaires et sépultures des membres de la famille Van der Noot en l'église des Pères récollets à Boetendael (Archives famille Van der Noot n° 338 aux AGR).

**1725/6** Divers reçus d'ouvriers ayant travaillé aux sépultures en l'église des Récollets à Boetendael (Archives Famille Van der Noot n° 338).

**Le 11 mai 1734** Monsieur Philippe François Van der Noot, comte de Duras, baron de Carloo fonde un anniversaire à Boetendael en faveur de feu Monsieur Maximilien Charles Van der Noot, seigneur d'Authain, échevin de la ville de Bruxelles, son frère (Archives Van der Noot, n° 338).

**Le 21 septembre 1739** Monsieur Philippe François Van der Noot, fonde un anniversaire pour l'âme de son père Monsieur Roger Wauthier Van der Noot, baron de Carloo (Archives Van der Noot n° 338).

---

## Chapelle St-Job à Carloo

---

**Le 26 juillet 1730** Dame Anne Louise Van der Gracht, baronne douarière de Carloo confère au Sieur Walschaert, l'office de chapelain de la chapelle castrale de Carloo nommée St-Job, avec une pension de 100 florins.

**En 1744** le chapelain est le Sieur Nicolay (Archives Van der Noot n° 338).

**Le 6 décembre 1745** nomination du Sieur Jean Baptiste Regaus.

**1778** Procès entre le Comte de Duras baron de Carloo et le magistrat, d'une part, et l'abbaye de Forest d'autre part, touchant l'érection d'une nouvelle paroisse à Carloo (Archives ecclésiastiques de Brabant dossier 7686).

**1785** Procès entre Jean Joseph Philippe Van der Noot et Jean Baptiste Goets, chapelain, touchant la maison dudit chapelain à Carloo (Archives Van der Noot n° 338).

**Le 4 février 1783** Le Révérend Jean Baptiste Goets, prêtre et recteur de la chapelle de St Job à Carloo vend à Martin Heris, habitant d'Uccle, une maison et dépendances de 24 verges, tenue en location par Arnould Engels (Notariat général du Brabant registre 10.013 acte 5).

**Le 1er septembre 1792** Honorable Jean Baptiste Goets, recteur à Carloo vend à Honorable Arnould Engels, époux de Marie de Cnoop habitant de Carloo, un immeuble en ce lieu touchant au Borre-



*L'ancienne chapelle castrale de Saint-Job*

block, acheté à Monsieur Gérard Joseph Le Sage, drossard de Carloo et mayeur de la seigneurie de Duyst le 4 août 1777 (Notariat général du Brabant, registre 18345).

---

## Chapelle de Stalle

---

**Le 5 novembre 1687** Les mambours de la chapelle de Notre Dame « Ter Noot » à Stalle ayant toujours bénéficié des largeurs des Archiducs Albert et Isabelle, de l'Archiduc Léopold et de Don Juan d'Autriche sollicitent quelques arbres pour réparer le toit, ladite chapelle étant sans revenus aucuns. Don de six trembles le 12 décembre 1687 et de quinze trembles de 17 mai 1688 (Chambre des comptes porte feuille 149).

**Le 17 mai 1688** Cession par le Souverain de quinze trembles de la forêt de Soignes aux mambours de la chapelle de Notre Dame, dite ter Noot sous Stalle,

pour la réparation de la toiture (Actes et appointements recueil 150).

**Le 12 août 1706** Procès entre le Baron de Stalle et Demoiselle Elisabeth Desmanet fille de feu le greffier de Stalle et receveur de la chapelle « Onze lieve vrouw ten noode » touchant la remise des documents, ornements et tableaux de ladite chapelle, enlevés par le père de ladite demoiselle à cause des guerres. Le Baron déclare que la chapelle fait partie de la seigneurie ce qui est contesté par le clergé d'Uccle (Ville de Bruxelles, procès, carton 324).

---

## Divers

---



Chapelle de Stalle: pierre funéraire de Marc Desmanne

**Le 11 septembre 1676** Procès entre Maître Pierre Philippe Bruneels, prêtre et le Sieur Jean Veldemans, mayeur de Stalle (Procès Ville de Bruxelles, carton 466).

**Le 28 novembre 1755** Le Révérend Michel Mercelis, prêtre, rend à bail pour neuf années, une maison et jardin au Chat à Alexandre Walravens (Notariat général du Brabant 5337, acte 38).

**Le 9 novembre 1757** Le Révérend Michel Mercelis rend à bail pour neuf années à Charles Op de Messinck, une maison et jardin d'un demi journal au Chat, au lieu dit « Kleinekatte » (Notariat Général du Brabant 5339 acte 38).



Les armes de mesire philippe joseph van-der-noot Comte de duras, baron de carloo, melder thyne, &c. &c. avec son epouse honorine francoise antoinette née baronne de hamme asche grimberge, dame de stalle neerstalle ovehem wils zele put &c. &c. On trouvoit ce armoiries dans l'église des R.P. recolet à boutendael qui l'ont démolit.



On trouvoit les armoiries de monsieur vandernoet dans l'église des R.P. recolet à bautendael pres de bruxelles, qui sont demolit.



## La chasse en forêt de Soignes (suite)

par Michel Maziers

### Le droit de chasse jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle

Faute de sources concernant la forêt de Soignes, il faut se rabattre sur des documents relatifs à d'autres forêts, parfois lointaines, pour comprendre les origines du droit de chasse. Ceci suppose, évidemment, que l'ensemble des forêts d'Europe occidentale a connu *grosso modo* la même destinée depuis la période romaine.

Dans l'ensemble, les thèses les plus récentes s'accordent assez bien sur l'interprétation de nos rares sources. Primitivement synonyme de « silva », dans le monde franc, le mot « foresta » ou « forestis » se chargea progressivement d'un sens juridique: il impliqua alors le droit absolu pour le monarque de réglementer les modalités de la chasse non seulement sur son do-

maine propre, mais dans toute l'étendue de son royaume. Le souverain prétendit notamment interdire la chasse aux religieux, sans grand succès d'ailleurs. Il s'arrogea aussi le droit de créer dans toutes les zones boisées dont aucun de ses sujets ne pouvait prouver qu'elles étaient sa propriété, des réserves de gibier où il s'attribuait le monopole de la chasse: cette opération s'appelait « afforestation ». La différence entre « silva » et « forestis » est attestée pour la première fois formellement dans un acte du 26 mars 800. Après la mort de Louis le Pieux, les créations de « forestes » privées se multiplient grâce à la déliquescence du pouvoir central. Or, la création d'une « forestis » entraînait l'interdiction, non seulement de la chasse et de la pêche, mais aussi de l'exercice des droits d'usage.<sup>1</sup>

1

L. Galesloot, op. cit., pp. 89.

G. Verhaegen, Recherches historiques sur le droit de chasse..., Bruxelles, Claessen, 1873, pp. 42, 46 et 55.

A. Mathieu, Le Consistoire de la Trompe, dans *Annales de l'Académie Archéologique de Belgique*, t. XXXIII, 1876, pp. 465-468.

A. Faider, Histoire du droit de chasse..., dans *Mémoires couronnés de l'Académie*, t. XXVII, 1877, p. 25.

C. Petit-Dutaillis, De la signification du mot *forêt* à l'époque franque, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVI, 1915, pp. 97-152.

F. Goblet d'Alviella, Histoire des bois et forêts de Belgique, Paris, Lechevallier, Bruxelles, Lamertin, 1927, t. I, pp. 90-98, 151-183, 370-372.

C. Higounet, Les forêts de l'Europe occidentale du V<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, dans *Settimana di Studio del Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo*, n° XIII, 1966, pp. 376-377.

J. Verdon, op. cit., pp. 807-813.

Cette remarque intéresse directement la forêt de Soignes, qualifiée de « silva » dans la *Donation d'Angèle*, première source connue qui cite son nom, vers l'an mil. Les habitants du domaine de Leeuw-Saint-Pierre pouvaient prélever en Soignes du bois et des fruits sauvages. Ceci confirme donc qu'elle n'était pas une « forestis ». C'est d'ailleurs assez logique puisqu'elle se trouvait à l'écart des lieux de résidence favoris des monarques carolingiens allemands qui régnaient sur le Brabant, mais qui préféraient l'Ardenne pour leurs exploits cynégétiques.<sup>2</sup>

Faute d'une autorité assez forte pour les protéger, ces réserves royales disparurent et les termes « silva » et « forestis » redevinrent progressivement synonymes. Des réserves de chasse privées, beaucoup plus restreintes et souvent encloses, se constituèrent alors; elles couvraient des terres qui n'étaient pas nécessairement boisées. Les seigneurs s'y réservaient le droit de garenne, c'est-à-dire le monopole de la chasse et de la pêche. Le mot « warena » ou « varena » apparaît au XII<sup>e</sup> siècle. Son radical « war- » implique la prohibition. Certains de ces droits de garenne s'étendaient sur des terres appartenant à d'autres que le seigneur qui en bénéficiait. La filiation entre « forestes » carolingiennes et « warenae » seigneuriales paraît évidente depuis longtemps. Celles-ci sont nées du démantèlement des fonctions publiques à des fins privées, qui est caractéristique du système féodo-seigneurial.<sup>3</sup>

La rupture entre les ducs de Brabant et les empereurs allemands à la fin du XII<sup>e</sup> siècle aurait permis à ceux-là de s'emparer de toutes les prérogatives de ceux-ci, et notamment du droit de se créer une réserve de chasse. Ceci expliquerait que la *Joyeuse Entrée* concédée en 1356 par la duchesse Jeanne prévoit la détermination géographique de ce droit, que ses prédécesseurs exerçaient sans doute arbitrairement sur toutes les terres qui leur convenaient. Désignant d'abord un droit, — le monopole de la chasse même sur des terres appartenant à autrui, — le mot « garenne » finit par indiquer le territoire sur lequel celui-ci s'exerçait. La garenne était dite *franche* lorsque son détenteur disposait du droit de justice en matière de chasse, ce qui était le cas des ducs de Brabant en Soignes. Elle n'était pas nécessairement enclose ni boisée.<sup>4</sup>

La *Joyeuse Entrée* octroyait une large liberté de chasse aux Brabançons, avec cependant quelques exceptions. La forêt de Soignes en était une, ainsi qu'une bande de 2 à 3 kilomètres de large qui l'entourait et qui atteignait la Senne à l'ouest et Vilvorde au nord, à cause de la garenne de Saventerloo (emplacement actuel de l'aéroport de Zaventem) qui prolongeait celle de Soignes. La chasse était donc interdite non seulement dans la forêt, mais tout autour; quiconque s'y livrait devenait donc automatiquement un braconnier. Les limites exactes de cette *franche garenne de Soignes* ne furent matérialisées sur le terrain par un abornement qu'en 1778.<sup>5</sup>

M. Pacaut, Esquisse de l'évolution du droit de chasse au haut Moyen Age, dans *La chasse au Moyen Age*, Paris, Belles Lettres, 1980, pp. 61-65.

G. de Gislain, L'évolution du droit de garenne au Moyen Age, dans *La chasse au Moyen Age*, Paris, Belles Lettres, 1980, pp. 39-41.

2 J. Verdon, op. cit., pp. 821-822.

3 G. Verhaegen, op. cit., pp. 57-61.

A. Faider, op. cit., p. 33.

F. Goblet d'Alviella, op. cit., t. I, pp. 372-374.

P. Kauch, op. cit., p. 47.

C. Higounet, op. cit., p. 377.

G. de Gislain, op. cit., pp. 42-46.

G. Janssens, Lexicon van de wildstopersterminologie in het lJse en Laneland, dans *Zoniën 4/4*, 1980, p. 184.

4 G. Verhaegen, op. cit., pp. 71-72.

A. Mathieu, op. cit., p. 471, note a.

A. Faider, op. cit., pp. 32-34.

J. Smit, op. cil., pp. 106-171.

---

## Les gardes-chasse

---

Les officiers de vénerie dont il a été question dans la première partie de cette étude étaient chargés d'organiser les chasses, non d'en assurer la protection. La passion des monarques francs avait suscité très tôt la création de gardes-chasse: les premiers apparaissent au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ils avaient apparemment pour fonction de

protéger la forêt dans son ensemble, et pas seulement le gibier. Impossible, évidemment, d'affirmer qu'il en existait déjà en Soignes si précocement.<sup>6</sup>

Les premières mentions de l'office de maître des garennes datent de 1378<sup>7</sup> et 1387; le premier titulaire dont le nom soit connu est *Goly van der Tommen*, en 1398.



*Braconnage au fusil démontable*  
(lithographie de F. Grenier dans le *Journal des chasseurs*, fév. 1843)  
(reproduit dans *Zoniën*, 4/4, 1980, pp. 166-167)

- 
- 5 C. Butkens, *Trophées ... du duché de Brabant*, t. IV, La Haye, Van Lom, 1726, p. 245.  
G. Verhaegen, op. cit., p. 56.  
A. Faider, op. cit., p. 33.  
F. Goblet d'Alviella, op. cit., t. I, pp. 375-376.  
M. Van Haegendoren & E. Sabbe, *Inventaire des archives de la Vénerie du Brabant*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1932, p. 11.  
S. Pierron, op. cit., t. II, pp. 244-247.
- 6 F. Goblet d'Alviella, op. cit., t. I, pp. 93, 98 & 370.  
J. Verdon, op. cit., pp. 805, 813-815 et 826-827.  
A. de Gislain, op. cit., p. 40.
- 7 J. Smit, op. cit., p. 178.

Comme son nom l'indique, il était chargé d'assurer la protection du gibier dans les garennes ducales, mais il devait aussi poursuivre et juger les contrevenants aux édits de chasse dans l'ensemble du duché, sauf dans les seigneuries haut-justicières. Connu plus tard sous le nom bourguignon de « gruyer », il était issu du même milieu social que le grand veneur (du moins jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle) et le maître des forêts: patriciat urbain ou petite noblesse. D'abord révocable, l'office devint viager à partir d'Antoine de Bourgogne, au début du XV<sup>e</sup> siècle, mais le titulaire revendait souvent sa charge à un candidat qu'il proposait ensuite au duc comme successeur.<sup>8</sup>

En 1470, le maître des garennes *Gérard de la Roche* résidait au château de Trois-Fontaines, actuellement sous Auderghem, mais à cette époque en pleine forêt. Ce n'est pourtant qu'en 1615 que les fonctions de gruyer et de châtelain de Trois-Fontaines furent réunies.<sup>9</sup>

Pour exercer ses fonctions, le maître des garennes disposait de « sergents ». Successeurs des « forestarii » carolingiens attestés dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle en Brabant, ceux-ci étaient nommés par le duc. À partir de 1464, ils furent nommés par le gruyer.<sup>10</sup>

---

## Le braconnage

---

Pour aborder ce point très peu traité par les historiens de Soignes, il faut d'abord corriger l'image du braconnier que nous a inculquée la littérature: le délinquant en matière de chasse aurait nécessairement été un pauvre bougre plus ou moins affamé, devenant par la force des choses un contestataire de l'ordre établi, que sa ruse et son code de langage imagé rendaient d'ailleurs assez sympathique. C'est là un portrait convenant peut-être bien au braconnier des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais celui qui hantait la forêt de Soignes et ses abords sous l'Ancien Régime n'y correspond pas toujours.

La majeure partie des délinquants en matière de chasse étaient des seigneurs et des propriétaires de terrains proches de la lisière de Soignes.<sup>11</sup> Le fait n'a rien d'étonnant puisque le droit de garenne délimité en 1367 empêchait quiconque de chasser sur ses propres terres lorsque celles-ci étaient incluses dans une zone réservée au duc. Le seigneur avide de chasse et le propriétaire soucieux de protéger ses terres devaient se transformer en braconniers pour satisfaire l'un sa passion, l'autre ses intérêts.

Des investigations dans les archives permettront peut-être de préciser la proportion de ces braconniers *de luxe* par rapport

---

8 C. Butkens, op. cit., t. IV, p. 245.  
de Cantillon, *Délices du Brabant* ..., t. I, Amsterdam, J. Neaulme, 1751, p. 75.  
L. Galesloot, op. cit., p. 12.  
A. Wauters, op. cit., t. III, p. 368.  
A. Matthieu, op. cit., pp. 491-492.  
A. Faider, op. cit., p. 40.  
J. Smit, op. cit., p. 182.  
M. Van Haegendoren & E. Sabbe, op. cit., p. 4.  
S. Pierron, op. cit., t. II, pp. 222-223 & 235.  
A. Smolar-Meynart, op. cit., pp. 174-178.

9 A. Maes, op. cit., pp. 6, 12, 15, 19, 27-28.  
A. Smolar-Meynart, op. cit., p. 129.

10 A. Smolar-Meynart, op. cit., p. 119.

11 S. Pierron, op. cit., t. I, p. 352.  
G. Janssens, *Over stroperstaal*, dans *Zoniën*, 1/3, 1977, p. 30.  
G. Janssens, *Lexicon*..., pp. 147-148.

aux pauvres hères obligés de chasser clandestinement pour survivre. Il en est de même pour les méthodes de braconnage, qui varient selon les régions et les types de gibiers. Il serait donc imprudent d'attribuer à la forêt de Soignes et à ses abords des méthodes pratiquées ailleurs si elles n'y sont pas formellement attestées par des documents sûrs. Les recherches effectuées par Guy Janssens lui ont permis d'établir que le collet en tissu, bon marché, facile à cacher et vite placé, était déjà utilisé au XVI<sup>e</sup> siècle, du moins en Flandre. Des collets en cuivre, plus efficaces, furent introduits dans nos régions, sans doute par des mercenaires, dans la seconde moitié de ce

siècle. Des fusils démontables (*afvijzers*), pour être plus facilement dissimulés, étaient utilisés dans les vallées de la Lasne et de l'IJse dès 1785. L'usage de boîtes à lumière, pour attirer et aveugler perdrix, lapins et lièvres, n'est pas daté, mais tout porte à croire qu'il est de tradition ancienne. Il en est de même de la traînasse, grand filet de 5 mètres sur 20, jeté par deux braconniers sur les bandes de perdrix dormant sur le sol; M<sup>me</sup> Smolar-Meynart en a trouvé des traces dès le XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>12</sup>

Les braconniers ne furent pas toujours des délinquants: au XIV<sup>e</sup> siècle, en Brabant, le mot désignait l'homme qui levait le gibier, par opposition au veneur, qui le poursui-



*Utilisation de la boîte à lumière et du filet pour attraper des perdrix  
(dessin de J. Amman, vers 1575)  
(Zoniën, 4/4, 1980)*

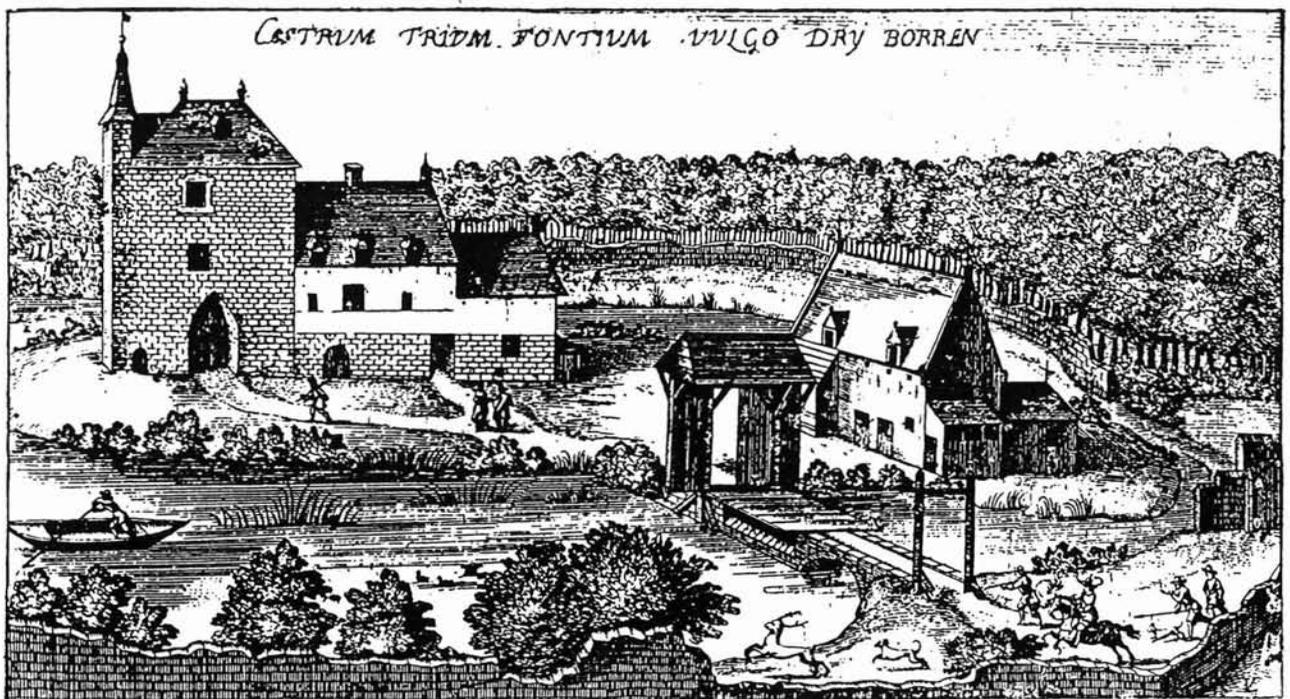
12 A. Smolar-Meynart, op. cit., p. 332.  
G. Janssens, Lexicon..., pp. 150 & 154-171.

vait.<sup>13</sup> Il faut donc être très prudent dans l'interprétation des textes contenant ce mot ou l'une de ses variantes.

Les peines auxquelles s'exposaient les braconniers étaient extrêmement lourdes, qu'elles soient prévues en nature, en argent ou sous forme de châtiments corporels: preuve de l'importance de la chasse aux yeux du prince.

La tendance générale, au fil du temps, fut d'alléger ces peines et de modifier celles

qui étaient devenues archaïques, comme par exemple la sanction infligée aux meurtriers d'un cygne, complaisamment rapportée par beaucoup d'auteurs: l'oiseau mort devait être suspendu à une poutre, sa tête frôlant le sol; le délinquant devait alors accumuler des grains de blé sur le corps de l'animal jusqu'à ce que celui-ci soit entièrement recouvert. Depuis 1546, cette cérémonie fut remplacée par une compensation financière au propriétaire du cygne et par le paiement d'une amende.



*Le château de Trois-Fontaines ou Drijborren, à Boisfort, dont le donjon servait à enfermer, dans des coffres bardés de fer, les malandrins surpris en flagrant délit dans la forêt de Soignes.*

*D'après une gravure exécutée par Lucas Vorstermans Junior (1624-vers 1675)*

13 P. Vandervorst e.a., A l'enseigne de la braconne, dans *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, 1982, p. 229. P. & M. Aucante, Les braconniers, dans coll. *Floréal*, Paris, Aubier, 1983 donne de nombreuses informations sur le braconnage, mais elles sont relatives à la France.

---

door J. Vanden Brouck

*Tijdens W.O. I werden Jan en Janneke naar Holzminden (Duitsland) gestuurd omdat zij hadden geprobeerd uit België te vluchten om zich bij het Belgische leger te melden. In het vorige nummer van **Ucclensia** was er sprake van patatten smokkelen.*

Met onze patatten hadden we vier dagen werk, maar alles liep goed af, want als er een aangetroffen werd die iets wat verboden was by had, die moest uit het gelid komen, en die kreeg dan voor iedereen een dik pak slaags, dat zou tot voorbeeld strekken; maar dat het ons belette nog iets te stelen, o neen, al wat niet te heet of eetbaars was ging mee naar het kamp.

---

## De koffiemolen

---

**Z**oo hadden we een koffiemolen gezien in een steenfabriek, en daar er veel jongens waren die koffieboonen in hun pakjes kregen, en het feit dat er geen koffiemolen was, konden ze daarmee niet veel aanvangen, er werd dan maar besloten die koffiemolen mee te nemen. En Jantje moest natuurlijk helpen, waar ik seffens mee 't akkoord was, alhoewel ik geen koffieboonen bezat. Maar dat was een stuk dat in ons huishouden ontbrak, dan die uifersgevaarlyke toer maar gespeeld, ik drong ongemerkt langs het venster dat open stond.

Het begeerde van de schouw nemen was in een oogwenk gedaan rap hen aan een ander overhandigt, en dan ging ik opzette-lyk aan de „poste” of er niets van zyn eten was overgebleven of dat ik zyn kommetje niet moest gaan afwaschen, wat hy my aanstonds liet doen, en zoo was myn *alibi* vast-

gesteld. De koffiemolen werd gansch uiteengeschoeft en met enkele mannen het kamp binnen gesmokkelt. Nog dezelfde avond was er al huiszoeking achter de molen, maar hy was de brieven onder de vloer gaan vervroegen.

Des anderensdaags, stond den baas van het fabriek ons al af te wachten, en hy viel met veel lawyd en handgebaar op de „posten” hun verwyttend dat ze op dat geboefte niet paste om aan diefstal te voorkomen. De „posten” die van niets afwisten, stonden uit hun lood geslagen, den baas nam ondertusschen de gevangenen in oogenschouw, precies of ze een kruisje op zyn voorhoofd zou gehad hebben. Maar zyn onderzoek leverde niets op. En dan op goed vallend uit beschuldigde hy die kleine spit boef daar (aan my dus) en ik was geen beetje op myn gemak daar hy nu juist den nagel op den kop sloeg, maar dan kwam myn „poste” verzekeren als dat ik van hem

niet was weggegaan en dat ik zelfs zyn schotel had rein gemaakt maar hy bezag my toch met geen vriendelyke oogen. Maar dat kon toch niet veel helpen. Den ganschen dag hielden de „posten” zich be-

zig met ons de tong te pellen, maar dat was al boter aan de gal. Maar de volgende dagen mocht niemand zich 's middags nog veroeren.

---

## Mooi landschap

---

Aan den Wezer hadden wy een overheerlijk landschap waar wy die vergaarkom aan 't bouwen waren. Daar was het uiteinde van een zachte helling, die dood liep op den Wezer, die dan zelf langs een steile rots voortliep, een tiental meters boven den stroom was de baan in de rots gehouwen. Weeral hogerop stond die rots dan schaarsch beplant met struikgewas, die dichter werd allengs men den kruin van den berg naderde (altyd met de oogen wel te verstaan) de baan die eigenlyk de voet van den berg was, liep verscheidene kilometers langs den Wezer, dat was het algemeen zicht van die rots.

Vele dieren vonden daar ook hun schuilplaats, in de vlakke die wat moerassig was

langsheen den stroom verbleven gansche scharen wilde eenden; aan de overzyde van den stroom lag dan Reintje de vos op die onschuldige eendjes te loeren; in 't half van den berg, dat eene kale steile plaats was, daar woonen de steenarenden, die dan van daar hun prooi overvielen en daarvoor ook de eenden verkozen die zy gewoonlyk in de vlucht overvielen. Nog hooger woonde dan den alles verslindende reiger; en gansch op den top hon men somtyds gansche kudden wilde zwynen ontwaren die al schreeuwende achter elkander liepen; dat kwam waarschylyk dat die berg langs de andere zyde niet zoo steil was, dat zou ik niet kunnen zeggen.

*(wordt vervolgd)*

